



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

### PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES DU 11 MAI 2022

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Jean Pierre Héréus, Lydie Le Lay et Dominique Bialgues.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion à la maison des sports à Quimper, début 10h30.

#### 1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

#### 2° Championnats :

Quelques dates de matches sont refixées

**La fin des championnats aura lieu le 21 mai, les matches dont le résultat n'aura pas été transmis par FMI, feuille de match « papier » par courrier ou mail le vendredi 27 mai seront déclarés non joués.**

#### 3° Litiges :

3° -1 En U14 D2 A, match du 16/04/22 opposant Châteaulin Fc à GJ Espoir Odet Pleuven : réserves techniques posées par GJ Espoir Odet sur l'entrée d'un 4<sup>ème</sup> remplaçant à la 49<sup>ème</sup> mn, dossier transmis à la section de la CDA compétente. Celle-ci confirme la validité des réserves. La commission donne donc match perdu par pénalité à Châteaulin Fc à savoir :

Châteaulin Fc :	-1 point ; 0 but pour ; 3 buts contre
GJ Espoir Odet Pleuven :	3 points ; 3 buts pour ; 0 but contre

3° -2 En U15 D2 B, match du 16/04/22 opposant l'As Landéda à Plabennec Stade 2 : Ce match a été joué à la date officielle du calendrier, soit le 26/03/22, sans que la commission soit prévenue ainsi que le corps arbitral. Les frais de l'arbitre ainsi que ceux de l'observateur désigné sont à porter aux comptes des 2 clubs.

3° -3 En U15 D4 B, match du 23/04/22 opposant Guipavas Al Coataudon 2 à GJ Bourg Blanc Lannilis 2 : 4 joueurs de GJ Bourg Blanc Lannilis 2 non autorisés à jouer car ayant évolué en équipe 1 le 02/04. La commission donne match perdu par pénalité à GJ Bourg Blanc Lannilis 2 à savoir :

Guipavas Al Coataudon 2 :	3 points ; 3 buts pour ; 0 but contre
GJ Bourg Blanc Lannilis 2 :	-1 point ; 0 but pour ; 3 buts contre

**Siège** : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 [secretariat@foot29.fff.fr](mailto:secretariat@foot29.fff.fr)

**Antenne** : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 [dtrepos@foot29.fff.fr](mailto:dtrepos@foot29.fff.fr)



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

3°-4 En U15 D4 C, match du 23/04/22 opposant GJ 4 Clochers à l'As St Martin 2 : 2 joueurs de l'As St Martin 2 non autorisés à jouer car ayant évolué en équipe 1 le 09/04 en coupe. La commission donne match perdu par pénalité à l'As St Martin 2 à savoir :

GJ 4 Clochers : 3 points ; 3 buts pour ; 0 but contre  
As St Martin 2 : -1 point ; 0 but pour ; 3 buts contre

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

### 4° Coupe de District U14 1/4 de finale du 30 avril 2022 :

Match opposant GJ Presqu'île Crozon à l'Us Concarneau 2 : Réserves du GJ Presqu'île de Crozon sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'Us Concarneau 2. La commission dit les réserves recevables. Après examen des rencontres des équipes de l'Us Concarneau concernées ne jouant pas le 30/04/22, la commission dit qu'aucun des joueurs inscrits sur la feuille de match n'est en faute et confirme le résultat : L'Us Concarneau 2 est qualifiée pour les 1/2 finales.

La présente décision est susceptible d'appel en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

### 5° Forfaits occasionnels et généraux :

#### Forfaits généraux :

- Bannalec Fg en U15 D3 A

#### Forfaits occasionnels :

Voir la liste en annexe mise à jour du 14/04 au 11/05, les amendes en conséquence sont portées au compte des clubs concernés.

### 6° Coupes :

Validation des tirages des 1/2 finales des coupes en tenant compte des recevant/visiteur au tour précédent et des éventuels 2 niveaux d'écart ainsi que des décisions ci-dessus pour diffusion.

Fin de réunion à 12h15.

Prochaine réunion le 07 juin à 10h30

Le Secrétaire de la commission  
G. LE GALL

Le Président de la commission  
M. GOUES

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 [secretariat@foot29.fff.fr](mailto:secretariat@foot29.fff.fr)

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 [dtrepos@foot29.fff.fr](mailto:dtrepos@foot29.fff.fr)

## FORFAITS OCCASIONNELS

DATE	DIVISION	RECEVANT	VISITEUR	FORFAIT
16/04/22	U18 D1	QE AFC	GJ HORN	GJ HORN
16/04/22	CPE U16	PLOUGASTEL	RC PORZAY	RC PORZAY
16/04/22	U15 D4 B	COATAUDON 2	ST RENAN 3	ST RENAN 3
16/04/22	U15 D4 A	FOUESNANT	GJ CORAY	FOUESNANT
23/04/22	U14 D2 B	LANDEDA	JU PLOUGONVEN	LANDEDA
23/04/22	U16 D2 B	GJ TREGOR	LANDIVISIAU	LANDIVISIAU
23/04/22	U17 D3 B	CAVALE 2	CHATEAULIN 2	CHATEAULIN 2
23/04/22	U14 D3 A	GJ OUEST ODET	DC CARHAIX	GJ OUEST ODET
23/04/22	U14 D3 A	TREGUNC	AG PLOUVORN	TREGUNC
23/04/22	U16 D3 B	GJ 3 RIVIERES 2	ASB 2	ASB 2
23/04/22	U15 D3 A	GDR 2	BANNALEC	BANNALEC
23/04/22	U14 D2 A	GJ ESPOIR ODET	QKFC 2	QKFC 2
23/04/22	U17 D2 B	JU PLOUGONVEN	GJ 3 RIVIERES	JU PLOUGONVEN
23/04/22	U16 D1	FC PONT L'ABBE	GJ HORN	GJ HORN
23/04/22	U14 D3 A	GJ CAP SIZUN	GJ AULNE	GJ AULNE
30/04/22	U16 D3 A	AS PLOBANNALEC	ES MIGNONNE 2	ES MIGNONNE 2
07/05/22	U18 D1	MOELAN	FC PONT L'ABBE	MOELAN
14/05/22	U18 D1	FC QUIMPERLE	GJ LE FOLGOET	GJ LE FOLGOET

## FORFAIT GENERAL

U15 D3 A BANNALEC